

Mémoire présenté au

273 P NP **DM66**

Développement durable de l'industrie des gaz
de schiste au Québec

6212-09-001

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

par Québec solidaire

Novembre 2010



Table des matières

| | |
|---|----|
| Présentation de Québec solidaire | 2 |
| 1. Introduction..... | 3 |
| 2. La filière des gaz de schiste : oui au principe de précaution | 4 |
| 3. Pour un BAPE générique sur les gaz de schiste | 5 |
| 3.1 Un moratoire pour permettre un BAPE générique | 6 |
| 3.2 Quelle politique énergétique pour le Québec ?..... | 7 |
| 3.3 L’impact des gaz de schiste sur les émissions de gaz à effet de serre | 9 |
| 4. Pour une <i>Loi sur les mines</i> plus démocratique..... | 11 |
| 5. Pour que les ressources naturelles profitent au Québec..... | 12 |
| 5.1 Le mythe de la création d’emplois..... | 12 |
| 5.2 Le mythe des redevances | 12 |
| 6. Conclusion | 14 |
| 7. Recommandations..... | 15 |

Présentation de Québec solidaire

Québec solidaire a fait son entrée sur la scène politique québécoise en 2006 pour offrir une alternative progressiste aux partis existants. Une alternative large, rassembleuse, enracinée dans toutes les régions. Québec solidaire se voue entièrement à la défense et à la promotion du bien commun et fait primer l'intérêt de la collectivité sur celui d'une minorité possédante. Le parti consacre son énergie à la recherche de l'égalité et de la justice sociale, au respect des droits individuels et collectifs. Il reconnaît l'interdépendance des humains entre eux et avec la nature, ce qui revêt une importance particulière dans le cadre du présent mémoire.

Québec solidaire a fait élire un député en décembre 2008 et compte présenter des candidats-es dans toutes les circonscriptions lors des prochaines élections générales.

1. Introduction

Il y a de cela à peine deux ans, le gouvernement du Québec se faisait l'ardent défenseur de l'implantation de ports méthaniers au Québec. Il nous expliquait qu'il était de toute première importance d'importer du gaz naturel en provenance de Russie ou d'Algérie. Des citoyennes et des citoyens s'y étaient objectés, voulant protéger des terres agricoles et un paysage magnifique, en plus de faire ressortir les dangers associés aux passages de méthaniers dans le St-Laurent. Deux ans plus tard, on n'entend plus parler de port méthanier.

La nouvelle mode, c'est le gaz de schiste. Cette fois, le gouvernement libéral nous demande de croire que nous avons absolument besoin de cette ressource et que l'on peut extraire du gaz de schiste sans trop d'inconvénients. Encore une fois, et de façon encore plus vibrante, des centaines de personnes se mobilisent contre des projets jugés trop hasardeux.

Ce que l'on peut entendre à chaque rencontre citoyenne c'est ceci : « Pourquoi vous croirait-on? Il y a deux ans, vous juriez par des importations de gaz venus du bout du monde, maintenant, c'est le gaz de schiste! Nous n'avons plus confiance.»

Québec solidaire s'est mis dès l'été dernier à l'écoute des gens. Nous avons participé à des assemblées citoyennes et écouté. Nous comprenons et partageons les inquiétudes et les questionnements de la majorité des Québécois-es face à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste.

L'objectif de ce mémoire ne sera pas d'offrir des réponses techniques à des questions techniques. D'autres le font mieux que nous, notamment des experts-es en questions énergétiques, des écologistes et surtout des citoyen-nes qui sont aux prises avec les implications du développement de la filière des gaz de schiste. Nous nous pencherons davantage sur les choix de société qui nous paraissent les meilleurs en 2010. Nous aborderons brièvement les problématiques liées à la protection de l'environnement et celles relatives à la qualité de vie des citoyens-nes et des communautés. Nous formulerons des recommandations centrales qui touchent les grandes orientations énergétiques du Québec tout en nous prononçant sur la pertinence de produire du gaz de schiste à court terme.

2. La filière des gaz de schiste : oui au principe de précaution

La filière des gaz de schiste est toute récente au Québec; elle découle de découvertes récentes dans le potentiel géologique des basses terres du St-Laurent et s'appuie sur des techniques «de pointe» développées il y a quelques années seulement. La nouveauté de la filière et des techniques utilisées ainsi que l'empressement de l'industrie gazière expliquent en bonne partie les réticences légitimes des citoyens-nes qui voient les forages se multiplier dans des régions habitées. Instinctivement, face à la menace que la filière des gaz de schiste fait peser sur leur qualité de vie et sur leur santé la population fait preuve d'une attitude précautionneuse.

Québec solidaire appuie cette approche et se base sur le principe de précaution pour formuler son jugement. La *Loi sur le développement durable* présente une définition intéressante de ce concept. «Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.»

Les implications de cette loi adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale sont incontournables : le fardeau de la preuve repose sur les épaules de l'industrie gazière. En l'absence de certitudes établies, ce n'est pas aux citoyens-nes qu'il revient de tout démontrer. L'impact des techniques d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste est encore peu connu, mais un documentaire comme Gasland est venu marquer l'imaginaire en présentant les excès où peut nous mener leur développement rapide. Les histoires d'horreur touchent à l'un des biens communs les plus précieux qui soit : l'eau. Le cas de la Pennsylvanie, où près de 1500 infractions diverses aux lois environnementales ont été commises en deux ans et demi de travaux¹, a démontré très clairement le type d'impacts et de menaces pour l'environnement que représente cette industrie lorsqu'elle opère en mode laboratoire: risques de contamination des nappes phréatiques, ponctions majeures sur les aquifères, émissions de gaz et rejets de produits chimiques dans l'environnement, impacts sur le paysage.

Au-delà de ces questions environnementales, les représentants du monde municipal ont fait valoir l'impact majeur qu'aurait cette nouvelle industrie sur l'état des infrastructures, notamment l'usure accélérée des routes, le traitement des eaux usées ou encore la problématique de la lutte contre les incendies. Les élus-es municipaux se sentent bien impuissants et se voient mettre devant une situation accomplie. Ces élus-es n'ont même pas les outils nécessaires pour décider ce qu'ils feront de l'aménagement et du développement du territoire dont ils ont la responsabilité sans bénéficier des pouvoirs nécessaires pour ce faire.

Les citoyens-nes font valoir quant à eux, les désagréments de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste. Cette nouvelle activité économique entraînera bien des «désagréments» comme le bruit ou l'accroissement de la circulation lourde accrue. À long terme, c'est la sécurité de leurs localités et de leurs résidences qui se pose crûment. La valeur des propriétés de ces citoyens-nes risque de s'effondrer. La majorité de la population paiera à prix fort le

¹. Selon une compilation effectuée par la Pennsylvania Land Trust Association. Voir notamment : <http://www.cyberpresse.ca/environnement/201008/26/01-4309878-gaz-de-schiste-1435-infractions-en-pennsylvanie.php>

développement d'une industrie qui ne bénéficiera finalement qu'aux actionnaires des entreprises impliquées sans offrir de retombées significatives en termes de création d'emplois directs ou indirects et, surtout, sans grandes redevances pour l'État.

Pour bon nombre de citoyens-nes, des questions fondamentales sont soulevées car c'est la vocation de leur localité qui se voit chambardée sans préavis. Les communautés agricoles de la plaine fertile des basses-terres du St-Laurent s'opposent également à l'empiètement du territoire agricole qui se voit déjà mis à mal par un développement immobilier accéléré sur les plus belles terres du Québec. L'ensemble de ces problématiques justifie l'application rigoureuse du principe de précaution et ce n'est pas la voie privilégiée par le gouvernement du Québec.

3. Pour un BAPE générique sur les gaz de schiste

Le mandat conféré au BAPE par le ministre Arcand a fait l'objet de critiques de la part de nombreux intervenants ; le mandat est trop restreint et les délais sont irréalistes pour cet exercice. Comme si ce n'était pas suffisant, les travaux d'exploration visant l'exploitation du gaz de schiste se poursuivent alors que le BAPE amorce ses travaux. Cette situation rappelle beaucoup le triste cas du BAPE tenu à Malartic sur le projet Osisko; alors que le BAPE effectuait ses travaux, la compagnie démenageait les maisons et délocalisait des citoyens-nes avec la bénédiction du gouvernement. Dans la question qui nous intéresse, le gouvernement admet sans broncher avoir un «préjugé favorable» envers l'industrie des gaz de schiste.

Le Québec a-t-il vraiment besoin de développer la filière des gaz de schiste, en 2010 ? Quels seront nos besoins futurs et quelles sont les perspectives en matière d'approvisionnement ? Toute réflexion sérieuse sur la mise en œuvre d'une nouvelle filière énergétique devrait être précédée par ces questions fondamentales qui sont pourtant exclues du mandat du BAPE.

Le discours des représentants de l'industrie est le même que celui du gouvernement du Québec : les gaz de schiste sont nécessaires pour assurer l'indépendance énergétique, voire la sécurité énergétique du Québec. Si l'on se fie aux scénarios présentés, il serait impératif de faire face aux problèmes d'approvisionnement de tout le continent nord-américain. Si l'empressement actuel du gouvernement et de l'industrie s'explique par la crainte que le gaz naturel provenant de l'Alberta s'épuise ou soit accaparé par le développement des sables bitumineux, qu'il le dise et, surtout, qu'il présente un scénario crédible pour nous défaire de la dépendance au gaz naturel. Considérant le manque d'informations solides et crédibles sur ce thème, Québec solidaire demande la mise sur pied d'un BAPE générique pour obtenir une démonstration du besoin réel en gaz naturel à court, moyen et long terme.

Le méthane emprisonné dans les schistes de l'Utica est une ressource non renouvelable. Une telle évidence mérite d'être répétée puisque le seul scénario envisagé par le gouvernement libéral est la mise en production rapide et massive des réserves qu'on nous présente pourtant comme stratégiques pour l'avenir énergétique du Québec. La sagesse la plus élémentaire devrait nous inviter à en faire l'usage le plus précieux. Advenant le cas hypothétique où la sécurité des procédés d'extraction et d'exploitation vienne à être démontrée, advenant aussi que toutes les alternatives moins polluantes ne suffiraient pas à approvisionner le Québec et que la sécurité

énergétique serait vraiment menacée, la logique serait de s'assurer que les gaz de schiste servent d'abord et avant tout aux intérêts collectifs du Québec.

Or, le cadre législatif et réglementaire actuel ne permet pas de protéger la sécurité énergétique du Québec, comme la fermeture de la raffinerie Shell nous l'a cruellement démontré. Au niveau de l'exploitation des énergies fossiles, aucune contrainte n'existe pour forcer les entreprises à assurer d'abord et avant tout l'approvisionnement du Québec en gaz naturel. Les contraintes contenues dans l'ALÉNA représentent également une menace qui empêche de planifier l'usage de nos propres ressources à moyen ou long terme. Faut-il le rappeler, la logique dans laquelle évoluent les entreprises impliquées dans cette filière répond à des objectifs de rentabilité à court terme sans vision à long terme.

Pourtant, la définition du développement durable contenue dans la Loi québécoise est claire : il «s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.» (art. 2, Loi sur le développement durable). Le développement actuel des gaz de schiste est l'antithèse de cette définition. Il ne répond pas aux besoins actuels du Québec et compromet la capacité des générations futures d'assurer leur sécurité énergétique. Par surcroît, il ne tient pas compte des dimensions sociales de la problématique et semble irrationnel d'un point de vue économique.

3.1 Un moratoire pour permettre un BAPE générique

Québec solidaire joint donc sa voix à la vaste majorité d'actrices et d'acteurs impliqués dans les discussions sur les gaz de schiste afin d'exiger un débat élargi sur la place que doit occuper cette filière dans la politique énergétique québécoise. La toute première question étant : **Y a-t-il ou non nécessité pour le Québec de procéder à grande échelle à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste?** Dans sa formulation actuelle, le mandat du BAPE prend pour acquis que le Québec fera le choix d'aller de l'avant, immédiatement et résolument, avec les gaz de schiste. Il ne resterait plus qu'à aménager le cadre légal et réglementaire dans lequel ce développement se déroulera.

L'exemple à suivre pour la filière des gaz de schiste est plutôt celui de l'estuaire du St-Laurent. Québec a commandé des études environnementales stratégiques sur les impacts de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent. Pour l'estuaire, un moratoire a été décrété et finalement une interdiction a été déclarée récemment. Pour le golfe et le gisement de Old Harry, un rapport de l'étude est prévu pour 2012 et un moratoire a aussi été décrété par Québec.

Pour que la population québécoise reçoive des réponses claires à l'ensemble de ses questions sur le gaz de schiste, Québec solidaire demande au BAPE de recommander au gouvernement de décréter un moratoire immédiat sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste. Il y va de la crédibilité-même de cet organisme qui est censé effectuer des études environnementales sérieuses et répondre aux questions de la population avant qu'un projet ayant des impacts sur l'environnement voit le jour. Les nombreuses infractions commises aux États-Unis par ces

compagnies qui opèrent au Québec justifie l'application du principe de précaution et la suspension immédiate des activités d'exploration et d'exploitation et ce, sans compensation.

Par ailleurs, pour que le BAPE puisse aller au fond des choses, c'est-à-dire se pencher sur la pertinence-même du développement du gaz de schiste, Québec solidaire recommande au BAPE d'exiger du gouvernement la mise en place d'un BAPE générique qui aura pour mandat de se pencher sur la pertinence ou non de l'exploitation des gaz de schiste dans le cadre d'une politique énergétique fondée sur le principe du développement durable.

Recommandation # 1

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire immédiat et d'une durée de trois ans sur toute activité d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste. Ce moratoire devra suspendre les droits des entreprises d'exploration et éviter le versement de toute forme de compensation.

Recommandation # 2

Que le BAPE exige du gouvernement du Québec la mise en place d'un BAPE générique pour examiner la pertinence du développement de la filière gazière (gaz de schiste) dans le contexte d'une politique énergétique fondée sur le développement durable et qu'il examine le cadre et les processus de développement de cette filière, au besoin.

3.2 Quelle politique énergétique pour le Québec ?

Le développement d'une nouvelle filière comme les gaz de schiste questionne l'ensemble de la politique énergétique du Québec. En 1996, le gouvernement québécois adoptait une stratégie énergétique suite à de larges consultations qui débouchaient sur un consensus sur les économies d'énergie, une sortie rapide de la dépendance aux énergies fossiles et le développement d'énergies plus propres et plus douces. Il aurait donc été logique que le gouvernement Charest offre en 2006 une réponse aux enjeux énergétiques qui soit digne du XXI^e siècle plutôt que d'accroître la dépendance aux énergies fossiles.

Le débat public sur l'énergie de 1996 avait abouti à un large consensus, y compris pour Hydro-Québec, afin de donner la priorité à l'efficacité énergétique et pour confier ensuite à la Régie de l'énergie l'évaluation des projets énergétiques en fonction de leurs impacts sur l'environnement. Le rapport rédigé suite à cette consultation publique s'appelait d'ailleurs « Pour un Québec efficace ».

Aujourd'hui, les interrogations sont nombreuses et profondes quant à la politique énergétique québécoise et de nombreux projets sont contestés dans plusieurs régions du Québec. Le gouvernement essuie de dures critiques autour de la filière des gaz de schiste, de la rénovation à grands frais de la centrale Gentilly II, des projets d'extraction d'uranium, du scandale de la centrale au gaz de Transcanada Energy, de l'éventuel forage dans le golfe du St-Laurent, du développement chaotique de la filière éolienne ou encore de la mise en chantier de grandes ou de mini-centrales hydroélectriques. De leur côté, les promoteurs présentent les résistances

citoyennes comme l'expression d'une attitude du type «pas dans ma cour». Québec solidaire croit plutôt que les citoyens-nes comprennent fort bien les enjeux de fond et constatent l'absence de volonté politique d'effectuer un virage vers des énergies vraiment vertes et renouvelables.

Si l'on se fie au discours officiel, le Québec aurait déjà amorcé ce virage majeur vers un nouveau paradigme. Dans les faits, le Québec semble plutôt s'asseoir sur l'avantage historique que lui confère l'énergie hydro-électrique et amorce bien timidement un virage vers des énergies plus douces. Or, la situation actuelle présente un excellent potentiel : le Québec vit actuellement un important surplus de capacité de production d'électricité et ce surplus devrait durer au moins pour les 10 prochaines années. Malgré ces surplus d'électricité, Hydro-Québec continue de développer de nouveaux projets et ce, même si les débouchés d'exportation ne seront peut-être pas au rendez-vous.

Le Québec commence à peine à explorer d'autres avenues énergétiques intéressantes au plan de l'environnement et les projets sont souvent d'une envergure bien limitée, comme dans le cas de l'électrification des transports ou du développement du transport en commun. Québec solidaire, à l'instar de bien des groupes écologistes, demande la mise sur pied d'un vaste chantier en efficacité énergétique qui touchera l'ensemble des bâtiments du Québec et qui sera implanté avec le soutien financier de l'État.

Nous demandons au gouvernement de tout mettre en œuvre pour sortir le Québec de sa dépendance aux énergies fossiles et pour réorienter l'offre et les besoins vers des énergies renouvelables et non polluantes : solaire, éolienne, marée motrice, géothermie, biogaz. La mise en place d'un moratoire et la tenue d'un BAPE générique n'aura de sens que si elles permettent d'effectuer, en quelques années, un virage vers d'autres sources de méthane et vers une réduction générale à la dépendance aux énergies fossiles.

Au lieu des gaz de schiste, d'autres technologies peuvent être mises en place pour produire le gaz naturel qui remplit certains usages précis, notamment dans l'industrie et pour le chauffage de grands bâtiments. Le développement de moteurs qui fonctionnent au méthane est également en cours, notamment en Suède. L'un des exemples les plus intéressants est la production de biogaz à partir de matières organiques, notamment les restes de table, la biomasse agricole et forestière ainsi que les fumiers et les lisiers. L'exemple de St-Hyacinthe est particulièrement intéressant. L'usine de biométhanisation qui y a été implantée afin d'assécher les boues de traitement des eaux usées s'autofinancera en six ans et permettra de rendre l'usine de traitement autonome sur le plan énergétique.² De tels projets doivent devenir la norme et non des initiatives isolées.

Ce sont ces alternatives qui permettraient les meilleures réductions des importations de gaz naturel. En plus de réduire les émissions de gaz à effet de serre, elles permettent la création d'emplois locaux et offrent des solutions décentralisées et à petite échelle. Le Québec a tout à gagner à s'y lancer dès maintenant. Nous nous contenterons ici de donner comme exemple le cas de la Suède. Le rapport «Making Sweden an oil free society», qui fait suite à la mise sur pied de la Commission sur l'indépendance au pétrole, présente la mosaïque d'initiatives

². «Saint-Hyacinthe met en service son usine de biométhanisation»
<http://lecourrierdusud.canoe.ca/webapp/sitepages/content.asp?contentid=126377&id=1651>

complémentaires à mettre en œuvre. Il démontre qu'aucune solution unique ne permettra de libérer ce pays de sa dépendance au pétrole, mais qu'il faut s'y mettre rapidement en fixant des objectifs ambitieux, comme par exemple la réduction de 40 à 50% de l'utilisation du pétrole dans les transports et ce, sur un horizon de moins de 15 ans.³

En clair, Québec solidaire propose un plan énergétique global fondé prioritairement sur l'économie d'énergie et sur l'utilisation d'énergies propres et renouvelables.

Recommandation # 3

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de profiter de la durée du moratoire pour soutenir activement le développement d'une transition énergétique vers des formes d'énergie plus propres fondées sur des initiatives d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Que l'on accorde une attention particulière au développement de la biométhanisation comme alternative à la filière des gaz de schiste.

3.3 L'impact des gaz de schiste sur les émissions de gaz à effet de serre

Québec solidaire s'inquiète grandement de l'impact négatif que pourrait avoir le développement des gaz de schiste sur le bilan global d'émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec. La question a été escamotée dans le mandat fourni au BAPE, mais elle demeure fondamentale dans la prise de décision d'aller ou non de l'avant avec la filière des gaz de schiste. Le gaz naturel représente une énergie fossile qui est loin d'être propre puisqu'elle a une empreinte écologique immense. Pour cette raison, plusieurs détracteurs de cette filière vont même jusqu'à effectuer une analogie qui veut que les gaz de schiste soient au gaz naturel ce que les sables bitumineux sont au pétrole.

Dans son discours public, le gouvernement libéral fait le choix de comparer systématiquement le gaz naturel, peu importe son origine, à ce qu'il y a de pire comme formes d'énergie : les sables bitumineux, le mazout lourd ou encore le charbon. Selon la ministre Normandeau, l'offre accrue de gaz naturel permettra au Québec d'améliorer son bilan d'émission de GES en plus de contribuer à faire de même pour le nord-est américain. Ces explications sont un peu courtes.

La démonstration reste à faire que l'augmentation de l'offre de gaz naturel entraînerait une substitution énergétique significative vers cette filière en remplacement des formes d'énergie plus polluantes. Dans un contexte où l'usage du charbon est presque inexistant au Québec et où le mazout lourd ou léger ne semble pas très présent, nous demandons au BAPE de soulever de telles questions et d'interroger le discours de la ministre Normandeau. Comme le rendait public

³. <http://www.sweden.gov.se/content/1/c6/06/70/96/7f04f437.pdf>

l'organisme Équiterre plus tôt cet automne, la preuve n'est pas faite que le gaz de schiste se substituerait à d'autres sources d'énergie plus polluantes.⁴

Même s'il est vrai que le bilan carbone du gaz naturel est moins lourd que celui du mazout ou du charbon, la conversion industrielle vers ce type d'énergie ne se fera pas par magie et nécessitera d'importants investissements. Le contexte actuel est pourtant un indicateur : avec des prix qui atteignent des niveaux très bas pour des raisons à la fois structurelles - un surplus de production- et conjoncturelles - la difficile reprise économique- il y a fort peu de reconversion du mazout au gaz.

Il est donc évident que le discours gouvernemental prêche par excès d'optimisme au niveau des mécanismes de conversion énergétique que les gaz de schiste pourraient induire. Les auteurs de l'étude d'Équiterre sont formels : la conversion énergétique représente un potentiel à l'échelle nord-américaine, mais il est faux de prétendre que la substitution vers le gaz naturel se produira dans des proportions importantes, ailleurs que dans le domaine du chauffage domestique et institutionnel.⁵

À l'instar de la ministre Normandeau, Équiterre soulève la possibilité que les gaz de schiste produits au Québec dépassent le niveau de consommation interne et s'inscrivent dans une stratégie nord-américaine de changement du charbon au gaz. Par contre, l'idée d'exporter vers les États-Unis n'est pas séduisante, d'une part parce que ce pays produit lui-même de grandes quantités de gaz de schiste, et, d'autre part à cause de l'impact que peut avoir la clause de proportionnalité incluse dans l'Accord de libre-échange nord-américain.

Au-delà de la question de la substitution, les procédés d'extraction du gaz de schiste sont très énergivores et cela n'a pas été pris en compte au moment de fixer les objectifs québécois de diminution des GES. Selon Équiterre, l'exploration et la mise en production du gaz de schiste à grande échelle se traduirait par une émission nette de 1,9 millions de tonnes de GES en équivalent carbone, ce qui représente 12% des 16,2 Mt de réduction que le Québec s'est fixé comme objectif pour 2020.

Or, ces importantes émissions surviendraient au moment même où la lutte aux changements climatiques se trouve dans une phase critique. En effet, les scénarios mis de l'avant par le GIEC insistent sur la nécessité de freiner très rapidement le niveau de croissance des émissions de GES pour atteindre l'objectif global d'une hausse maximale de 2 degrés celsius. Selon le GIEC, il faudrait pour y arriver que les pays industrialisés, premiers responsables de l'émission des GES, réduisent leurs émissions de 25 à 40 % d'ici à 2020 et de 80 à 95 % d'ici à 2050 (par rapport à 1990).

Ces quelques lignes résument très succinctement les raisons pour lesquelles Québec solidaire s'inquiète des effets du gaz de schiste sur les changements climatiques. Il est faux de présenter le gaz naturel comme une énergie propre. Dans le meilleur des cas, c'est un pis-aller; nous

4. Équiterre (2010). Quelle place pour le gaz de schiste dans la lutte aux changements climatiques ? Analyse préliminaire. P. 30 et ss.

5. Op cit. p. 28.

reviendrons sur les biogaz, une alternative réellement propre. Le Québec mérite en 2010 de faire un virage énergétique majeur et le choix des gaz de schiste ne ferait que nous en éloigner.

Recommandation # 4

Que tout développement de la filière des gaz de schiste soit précédé d'une évaluation rigoureuse de ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec.

4. Pour une *Loi sur les mines* plus démocratique

Le secteur minier et minéral dans son ensemble bénéficie au Québec d'un traitement de faveur. Les travaux d'exploration de l'industrie gazière ont, lors de la dernière année, démontré de manière caricaturale à quel point la *Loi sur les mines* est archaïque et fait la part belle aux promoteurs plutôt qu'aux citoyens-nes. Les populations l'avaient déjà compris dans les régions minières : la «Loi des mines» ne permet pas aux communautés de soustraire leur territoire à certains types de développement. Elle enlève toute forme de recours aux citoyens-nes qui voudraient empêcher que des travaux d'exploration se déroulent sur leur terrain.

Dans le cadre des consultations portant sur le projet de loi 79 qui vient réformer bien timidement la Loi sur les mines, les représentants du monde municipal ont été unanimes à demander un pouvoir accru sur l'aménagement et le développement de leur territoire.⁶ Dans la législation québécoise, la Loi sur les mines a préséance sur les autres lois, notamment la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU). L'article 246 de cette loi est éloquent à cet effet : «Aucune disposition de la présente loi, d'un schéma d'aménagement et de développement, d'un règlement ou d'une résolution de contrôle intérimaire ou d'un règlement de zonage, de lotissement ou de construction ne peut avoir pour effet d'empêcher le jalonnement ou la désignation sur carte d'un claim, l'exploration, la recherche, la mise en valeur ou l'exploitation de substances minérales et de réservoirs souterrains, faits conformément à la Loi sur les mines (chapitre M-13.1).»

Tout le territoire présentant un potentiel gazier fait déjà l'objet d'un droit d'exploration. Ce territoire est habité et les basses terres du St-Laurent représentent les plus belles terres agricoles du Québec. Malgré cela, les droits des entreprises d'exploration passent au-dessus de toutes les autres lois. Dans ce contexte, aucun développement durable n'est possible et les gaz de schiste viennent diviser les communautés. Cette nouvelle filière énergétique met en lumière qu'il est temps au Québec que les discours sur la décentralisation cèdent le pas à des gestes concrets. En termes plus simples, l'abolition de l'article 246 de la LAU viendrait conférer un droit de veto aux élus municipaux sur des projets dont leurs citoyens-nes ne veulent pas.

⁶. Voir notamment les communiqués émis par la Fédération québécoise des municipalités sur leur site. www.fqm.ca

Recommandation # 5

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de revoir la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment en abrogeant son article 246, qui restreint le pouvoir des municipalités en donnant prépondérance à la *Loi sur les mines*.

5. Pour que les ressources naturelles profitent au Québec

Pour vendre son projet, le gouvernement fait miroiter des retombées majeures qui prendraient la forme d'emplois directs et indirects en plus des redevances et des effets positifs sur la balance des paiements du Québec. Le Québec peut pourtant faire face au défi de l'emploi, des finances publiques et de l'économie de manière beaucoup plus cohérente avec les principes d'un développement durable. Il ne s'agit que d'une question de courage et de choix politiques.

5.1 Le mythe de la création d'emplois

Le gouvernement libéral et l'industrie insistent beaucoup sur les emplois que créerait la filière des gaz de schiste. Dans le document technique déposé au BAPE, le ministère des Ressources naturelles et de la faune présente un scénario très optimiste qui chiffre les emplois directs à 7000 et les emplois indirects à 3000.⁷ D'importantes réserves ont été apportées à cette évaluation. La majorité des emplois créés seront d'une durée limitée au moment de la phase initiale de forage et de mise en production. À court terme, ces emplois seront essentiellement comblés par de la main-d'œuvre provenant de l'extérieur du Québec car nous n'avons pas encore ce genre d'expertise. Puisque la création d'emplois dans le secteur énergétique doit devenir une priorité, Québec solidaire prône plutôt d'envisager les emplois d'avenir que créerait une transition énergétique.

5.2 Le mythe des redevances

En ce qui concerne les redevances, la situation est de plus en plus gênante. Malgré les mises en gardes du Vérificateur général qui juge que le Québec brade son patrimoine minier à des prix ridicules⁸, le gouvernement envisage de reprendre le même modèle pour les gaz de schiste. Selon le volume de production quotidienne, le taux de redevance atteint un maximum de 10% à 12,5%; les droits annuels à payer pour le maintien des droits d'exploration s'élèvent quant à eux à 0,10 \$ de l'hectare pour les cinq premières années de détention de permis.

Devant le Congrès mondial de l'énergie, la ministre Normandeau évaluait les redevances potentielles à 230 millions \$ par année⁹, une évaluation qui a été contestée, notamment par

⁷. Ministère des Ressources naturelles. Le développement des gaz de schiste au Québec. Document technique. 15 septembre 2010. p. 8

⁸. Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II. Chapitre II, p. 2.35 et ss.

⁹. <http://lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/energie-et-ressources/201010/26/01-4336088-gaz-de-schiste-loin-du-pactole-espere.php>

l'économiste Jean-Thomas Bernard qui les chiffre plutôt à 56 millions \$¹⁰. Non content de ces redevances dérisoires, le gouvernement libéral a accordé un congé de redevances de 5 ans pour tous les puits mis en production avant la fin de 2010.¹¹ Il va de soi qu'un tel cadeau ne doit pas être renouvelé.

Pour les citoyens-nes, les tarifs applicables aux services publics seront augmentés de manière importante et systématique car le gouvernement du Québec dit avoir besoin de renflouer les coffres de l'État. Pendant ce temps, les entreprises continueront d'engranger des profits et paieront des redevances minimales sur l'exploitation du sous-sol québécois. Cherchez l'erreur!

Comme nous l'avons mentionné, les gaz de schiste doivent être considérés comme un dernier recours comme source d'approvisionnement en gaz naturel. Ces ressources joueront un rôle de plus en plus stratégique au fur et à mesure qu'elles s'épuiseront un peu partout sur la planète. Le Québec n'a nullement intérêt, d'un point de vue strictement économique, à mettre en production ses réserves de gaz de schiste au moment même où le gaz naturel est à un prix très bas.

Au-delà des redevances, il faut poser la question de la propriété des ressources naturelles. Divers modèles existent dans divers pays et continents. La Bolivie, par exemple, a fait le choix de nationaliser le gaz naturel. Des modèles hybrides existent et permettent à l'État d'être partie prenante de la production et même d'être actionnaire majoritaire. En laissant toute latitude aux entreprises privées, l'État québécois n'a pas de contrôle sur leurs orientations. À quel rythme et à quelle échelle aura lieu la production ? Est-ce que les clients québécois auront un statut particulier ? Le cas de la Norvège est intéressant pour l'exploitation du pétrole : l'État détient 70,9 % des actions de Statoil, une compagnie mixte.¹² Québec solidaire a déjà proposé la mise en place d'une société publique dont le mandat serait de développer diverses filières énergétiques propres et renouvelables, en faisant bénéficier la population du Québec des retombées économiques. Cette société publique inclurait aussi Hydro-Québec et la filière éolienne.

Recommandation # 6

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de réviser la *Loi sur les mines* en étudiant tous les scénarios quant à la propriété et aux redevances versées pour l'exploitation des gaz de schiste. Dans le but d'assurer un réel contrôle sur ces ressources naturelles épuisables, que le gouvernement évalue la possibilité d'une nationalisation ou d'une participation publique majoritaire à l'exploitation de cette filière si elle devait se concrétiser.

¹⁰. Op. cit.

¹¹. Ministère des Ressources naturelles. Le développement des gaz de schiste au Québec. Document technique. 15 septembre 2010. p. 8

¹². www.statoil.com

6. Conclusion

Québec solidaire a fait le choix du développement durable et de la recherche du bien commun. Dans le cas qui nous occupe - le gaz de schiste - ces deux principes sont allègrement bafoués par des entreprises en mal de profits rapides et un gouvernement complaisant. Nous demandons au BAPE de faire preuve de courage et d'audace et de recommander au gouvernement du Québec un moratoire immédiat sur tout forage - d'exploration ou d'exploitation- pour permettre un débat éclairé dans la population. Nous réclamons aussi du BAPE qu'il s'inscrive résolument dans la recherche d'une politique énergétique au service des générations actuelles et futures. Nous croyons que seul un BAPE générique pourra permettre de poser la question de la pertinence du gaz de schiste en rapport avec une politique globale.

Pour Québec solidaire, c'est donc non au gaz de schiste tant et aussi longtemps que des recherches indépendantes et des débats publics ne prouveront pas que le Québec en a réellement besoin. D'ici là, il est temps d'accélérer la cadence pour effectuer une transition énergétique ambitieuse vers des énergies renouvelables et propres.

7. Recommandations

Recommandation # 1

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de décréter un moratoire immédiat et d'une durée de trois ans sur toute activité d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste. Ce moratoire devra suspendre les droits des entreprises d'exploration et éviter le versement de toute forme de compensation.

Recommandation # 2

Que le BAPE exige du gouvernement du Québec la mise en place d'un BAPE générique pour examiner la pertinence du développement de la filière gazière (gaz de schiste) dans le contexte d'une politique énergétique fondée sur le développement durable et qu'il examine le cadre et les processus de développement de cette filière.

Recommandation # 3

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de profiter de la durée du moratoire pour soutenir activement le développement d'une transition énergétique vers des formes d'énergie plus propres fondées sur des initiatives d'économie d'énergie et d'efficacité énergétique. Que l'on accorde une attention particulière au développement de la biométhanisation comme alternative à la filière des gaz de schiste.

Recommandation # 4

Que tout développement de la filière des gaz de schiste soit précédé d'une évaluation rigoureuse de ses impacts sur les émissions de gaz à effet de serre du Québec.

Recommandation # 5

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de revoir la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, notamment en abrogeant son article 246, qui restreint le pouvoir des municipalités en donnant prépondérance à la *Loi sur les mines*.

Recommandation # 6

Que le BAPE recommande au gouvernement du Québec de réviser la *Loi sur les mines* en étudiant tous les scénarios quant à la propriété et aux redevances versées pour l'exploitation des gaz de schiste. Dans le but d'assurer un réel contrôle sur ces ressources naturelles épuisables, que le gouvernement évalue la possibilité d'une nationalisation ou d'une participation publique majoritaire à l'exploitation de cette filière si elle devait se concrétiser.